



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LA QUALITÉ DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR VOTRE CONSTRUCTEUR, PAR UNE ENTREPRISE OU UN ARTISAN PENDANT LES TRAVAUX ? VOUS AVEZ CONSTATÉ CE QUI SEMBLE ÊTRE UNE MALFAÇON OU VOUS AVEZ UN DOUTE SUR CEUX-CI ?

Stéphane GRUNEVOLD, maître d'oeuvre accompagnateur auprès des particuliers pour leurs projets de constructions ou de rénovations, vous propose de vérifier la qualité des travaux des constructeurs de maisons individuelles, des entreprises ou des artisans (hors maîtrise d'œuvre) pendant le chantier.

Pour un montant forfaitaire de 480,00 € TTC, vous aurez :

- Une lecture des plans, de la notice descriptive du constructeur et/ou du devis de l'entreprise de travaux ou de l'artisan que vous m'aurez fournis préalablement
- Une unique visite conseil sur le lieu du chantier et en votre présence afin de détecter la ou les malfaçons
- Un retour oral vous permettant de prendre des mesures immédiates

Conditions :

- Aucun rapport écrit ou retour de mail ne sera rédigé par le maître d'œuvre sauf sur demande (devis supplémentaire)
- Aucun sondage destructif ne sera réalisé
- Le maître d'œuvre se refuse de donner des ordres aux entreprises qui exécutent les travaux

A l'issue de cette visite, vous pourrez prendre des mesures pour faire réaliser correctement les ouvrages litigieux par l'entreprise fautive. **ALORS, N'HESITEZ PAS !**

